

# RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE TÉMISCOUATA

**PROCÈS-VERBAL** d'une assemblée régulière de la Régie intermunicipale des déchets de Témiscouata tenue en visioconférence, le 27 août 2025 à 19:00 heures.

**PRÉSENCES** M. Jérémy Robert (Auclair), Mme Vicky Ouellet (Lac-des-Aigles), Mme Armelle Kermarrec (Lejeune), Mme Linda Lévesque (Packington), M. Stéphane Larochelle (Pohénégamook), M. André St-Pierre (St-Athanase), M. Alain Morin (St-Elzéar-de-Témiscouata), Mme Claudia Beaulieu (St-Honoré-de-Témiscouata), M. Claude Gallant (St-Jean-de-la-Lande), M. Normand Lizotte (St-Louis-du-Ha ! Ha !), Mme Katie Bossé (St-Marc-du-Lac-Long) et M. Bruno Malenfant (St-Michel-du-Squatec) tous membres du conseil d'administration et formant quorum sous la présidence de M. Claude H. Pelletier (Rivière-Bleue).

Assistant également M. Maxime Groleau (RIDT).

**1) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

La lecture de l'ordre du jour est effectuée par M. Claude H. Pelletier. Il est proposé par Mme Linda Lévesque, appuyé par M. Stéphane Larochelle, d'adopter l'ordre du jour en ajoutant le point « Plastiques agricoles » au varia et de garder celui-ci ouvert.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2025-1835**

**2) ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE RENCONTRE RÉGULIÈRE**

M. Maxime Groleau effectue la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée régulière et en fait un suivi, pour la rencontre tenue le 18 juin 2025.

M. Claude H. Pelletier demande aux membres s'ils ont des questions ou commentaires. Il est proposé par Mme Katie Bossé, appuyé par Mme Armelle Kermarrec, et résolu que le procès-verbal de la rencontre du 18 juin 2025 soit accepté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2025-1836**

**3) COMPTES PAYÉS ET À PAYER**

M. Maxime Groleau effectue la lecture des comptes payés et à payer. Il est proposé par Mme Vicky Ouellet, appuyé par Mme Katie Bossé, que les listes suivantes des comptes payés et à payer soient acceptées.

**COMPTES PAYÉS AU 25 AOÛT 2025**

Caisse Pop. Desjardins des Lacs de Témiscouata	2 301,90 \$
Caisse Pop. Desjardins du Transcontinental	567,48 \$
Banque Nationale du Canada	1 149,80 \$
Financière Banque Nationale	1 149,80 \$
Conception GB	1 247,48 \$
Clément St-Pierre	20,85 \$
APCR Concept Médical	259,28 \$
Acoulon Louise	800,01 \$
AGAT Laboratoire LTD	1 933,31 \$
Arsenal Média Inc	236,85 \$
Avantis Coopérative	196,09 \$
Bell Canada	560,02 \$
BENEVA	4 403,89 \$
Buanderie K	43,69 \$
BUROPRO Citation	195,92 \$
DAS	43 056,34 \$
Excel Promo+Inc	419,66 \$
Extermination Témis	97,73 \$
Festival Honequestre	100,00 \$
Francotyp-Postalia Canada Inc	1 149,76 \$
GFL Environnemental 2023 Inc	84 947,57 \$
GLS Logistics Canada LTD	308,87 \$
Gravier Bérubé & Fils Inc	1 004,88 \$
Groleau Maxime	709,59 \$
Hydro-Québec	14 676,59 \$
KDL Charest Inc	4,59 \$
Laurentide Environnement Inc	1 131,21 \$
Les Pétroles Jacques Larochelle Inc	9,53 \$
Mastercard	2 248,17 \$
Municipalité de Dégelis	1 928,91 \$
Pages Jaunes	55,78 \$
Pièces Témis Inc	24,13 \$
Place du Travailleur enr.	832,72 \$
Potvin Jacinthe	4,00 \$
Raymond Chabot Grant Thornton	2 414,48 \$
RVARC-En-fiducie	507,07 \$
SÉMER Inc	3 721,74 \$
Service Accès-emploi	20 097,63 \$
Services Sanitaires A. Deschesnes Inc	208 828,02 \$

Simetech Environnement Inc	97 963,98 \$
Société Mutuelle de Prévention	2 065,07 \$
Surplus Guy Rioux inc	20,67 \$
Transport Forestier Hugo Beaulieu	7 049,40 \$
Tribu Communication Web	601,70 \$
Véolia ES Canada	2 918,12 \$
Wébétic.net	879,55 \$
<b>Total payés</b>	<b>514 843,83 \$</b>

COMPTES À PAYER AU 25 AOÛT 2025

9110-9991 Québec Inc (Gestion BCK Inc)	3 309,84 \$
Acoulon Louise	170,18 \$
AGAT Laboratoires LTD	505,89 \$
Arsenal Media Inc	55,19 \$
Automation D'Amours	3 457,56 \$
Avantis Coopérative	559,63 \$
Banque Nationale du Canada	2 015,58 \$
BASE 132	1 064,67 \$
BENEVA	4 403,89 \$
Brandt Tractor	586,86 \$
Buanderie K	357,09 \$
BUROPRO Citation	315,55 \$
Caisse Pop. Desjardins des Lacs de Témis.	4 602,32 \$
Caisse Pop. Desjardins du Transcontinental	1 134,96 \$
Clément St-Pierre	13,90 \$
Cloutier Berthier	1 149,75 \$
Cloutier Michel	20,75 \$
Dépanneur Jacques Lamonde	286,42 \$
Extermination Témis	97,73 \$
Financière Banque Nationale	2 285,54 \$
GFL Environnemental 2023 Inc	121 335,03 \$
GLS Logistics Canada Ltd	115,82 \$
GR Farm Équipement	226,90 \$
Gravier Bérubé	9 962,59 \$
Groleau Maxime	361,01 \$
Harnois Énergies	6 598,91 \$
J.A. St-Pierre & Fils Inc	517,33 \$
KDL Charest Inc	67,80 \$
Laurentide Environnement Inc	6 649,75 \$
Martin Jean-François	194,33 \$
Mastercard	2 367,43 \$
Municipalité de Dégelis	3 176,76 \$
Pages Jaunes	55,78 \$
Pétroles JMB	735,75 \$
Pièces Témis Inc	383,97 \$
Place du Travailleur Enr.	302,90 \$
Potvin Jacinthe	23,99 \$
Sémer Inc	7 079,59 \$
Services sanitaires A. Deschesnes	225 522,74 \$
Simetech Environnement Inc	101 523,61 \$
Transport Forestier Hugo Beaulieu	5 749,90 \$
Tribu Communication Web	601,70 \$
Turcotte Alain	162,15 \$
Véolia ES Canada	4 646,73 \$
Weight-Tronix Canada	708,24 \$
<b>Total à payer</b>	<b>525 464,01 \$</b>

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
2025-1837**

**4) ADMINISTRATION**

**a) Suivi – Nouvelle réglementation relative à la gestion des matières résiduelles**

Les 19 municipalités du Témiscouata ont adopté le modèle prescrit par la RIDT comme règlement relatif à la gestion des matières résiduelles.

Déjà quelques cas de mauvaise utilisation de conteneurs ou de contenants non conformes ont été gérés par la RIDT en application de la cette nouvelle réglementation. Les entreprises concernées ont été avisées que la collecte ne serait plus effectuée sans les changements requis et cela semble fonctionner.

La prochaine étape prévue est d'uniformiser la méthode de tarification de chaque municipalité pour le service de gestion des matières résiduelles. Idéalement le modèle reposera sur une tarification forfaitaire pour un bac à déchets avec une équivalence de volume pour les conteneurs. Pour les bacs supplémentaires, un autocollant spécifique sera requis et soumis à des frais.

**b) Communications aux utilisateurs de conteneurs à chargement avant et à la population en générale**

La RIDT va débuter les communications en lien avec la nouvelle réglementation sur la gestion des matières résiduelles et l'utilisation des contenants.

Dans un second temps, quand les discussions avec les municipalités seront faites, elle va aussi communiquer sur le principe d'utilisateur-payer, la tarification au volume et la nécessité des autocollants dès avril 2026 pour les bacs à déchets supplémentaires.

Pour les utilisateurs de conteneurs, ils recevront un courrier les informant des règles à respecter et certains recevront un courrier pour les aviser, sous réserve de leur besoin, que la RIDT les obligera à passer en bacs roulants pour bénéficier du service.

Dans tous les cas, il sera nécessaire que les municipalités relayent l'information le plus possible.

c) **Cession à la RIDT des contenants à recyclage appartenant aux municipalités**

Depuis le début d'année 2025, la RIDT une entente avec Éco Entreprise Québec pour assurer la fourniture et l'entretien des bacs roulants et des conteneurs à chargement avant pour les matières recyclables auprès de la clientèle admissible.

Comme elle le fait déjà pour les contenants à chargement avant pour les matières organiques, la RIDT a décidé, en complément, de prendre en charge les coûts pour la fourniture des contenants pour les matières recyclables pour les clientèles non-admissibles, le tout afin de favoriser le tri maximum des matières recyclables.

Au total, cela représente environ 12 000 bacs roulants et 400 conteneurs à chargement avant.

Afin de pouvoir gérer l'ensemble des contenants, tant au niveau de l'attribution que de la réparation, la RIDT va demander à chacune des 19 municipalités de lui céder gracieusement la propriété de tous les bacs roulants et les conteneurs à chargement avant de matières recyclables sur leur territoire respectif.

d) **Appel d'offre pour la préparation et l'audit des états financiers vérifiés 2025-2026-2027**

La ville de Dégelis a proposé à la RIDT de se joindre à elle et à la Corporation de développement économique de la ville de Dégelis pour inviter des entreprises comptables (Mallette, RCGT et MNP) à soumettre des prix pour la réalisation du mandat d'audit des états financiers pour les exercices 2025, 2026 et 2027. Un prix distinct doit être fourni pour chaque organisme.

La ville de Dégelis continuera de procéder à la préparation des états financiers de la RIDT avant l'audit et à leur inscription après vérification sur la plateforme PERFORM du MAMH.

Les propositions sont attendues d'ici la prochaine rencontre du conseil d'administration de la RIDT.

e) **Renouvellement - Licence logiciel ESRI**

Il faut procéder au renouvellement des licences d'utilisation pour le logiciel ESRI Canada d'ici le 1<sup>er</sup> novembre 2025. Il s'agit du logiciel qui donne accès aux différentes informations pour la géomatique (vidanges d'installations septiques et cartographies).

Il est proposé par M. Bruno Malenfant, appuyé par Mme Linda Lévesque, que la RIDT renouvelle ses licences avec ESRI Canada pour un coût de 1 740 \$ pour l'année.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-1838

f) **Renouvellement - Ateliers scolaire Carbone Scol'ÈRE**

Grâce au mandat donné par la RIDT à Co-Éco, durant l'année scolaire 2024-2025, 30 ateliers dans 6 classes participantes ont été donnés gratuitement dans le cadre du programme Carbone Scol'ÈRE au Témiscouata.

Il est proposé par Mme Vicky Ouellet, appuyé par M. Stéphane Larochelle, que la RIDT renouvelle le mandat de Co-Éco pour l'année scolaire 2025-2026 afin de donner les ateliers scolaires Carbone Scol'ÈRE pour 4 classes dans divers secteurs du Témiscouata. Le coût pour la RIDT est de 1 485 \$ par classe soit un total de 5 940 \$ plus les surcoûts éventuels de déplacement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-1839

g) **Discussions pour la préparation du budget 2026**

Le budget 2026 de la RIDT doit être déposé à la rencontre du 24 septembre prochain et transmis aux municipalités avant le 1<sup>er</sup> octobre. Le budget 2025 est de 6 473 093 \$.

M. Maxime Groleau donne différentes informations aux administrateurs sur les éléments qui seront pris en compte et plusieurs échanges ont lieu entre les membres. Une rencontre de travail est prévue avec le président et le vice-président pour procéder à la préparation budgétaire.

5) **LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE**

a) **Possibilité d'achat d'une gravière/sablière**

Quand le volume de déchets enfouis a atteint son maximum sur une section du lieu d'enfouissement, la RIDT doit fermer cette cellule d'enfouissement.

Pour ce faire, des quantités importantes de sable doivent être transportées sur le site car il n'y en a plus de disponible directement sur place. Le sable utilisé doit respecter différents paramètres en lien avec la granulométrie et la conductivité hydraulique.

La RIDT a été approchée pour faire l'achat d'une gravière/sablière en fin d'exploitation qui aurait un certain potentiel de sable. D'autres acquéreurs potentiels ont aussi été approchés. Actuellement, la RIDT n'exploite pas ce genre d'installation et n'a pas d'expertise en ce sens mais les membres sont d'avis qu'il serait intéressant d'approfondir les démarches pour voir les opportunités.

b) **Entretien nouveau loader 544G**

M. Maxime Groleau mentionne que le loader John Deere 544G, qui a été acheté neuf en juin 2024 auprès de BRANDT, semble avoir différents problèmes qui nécessiteront qu'il soit envoyé chez le fournisseur à Edmundston.

Le diagnostic et les travaux seront couverts par la garantie.

6) **ÉCOCENTRES**

a) **Projet – Étude de productivité d'un broyeur pour la tubulure main avec broches**

Depuis plusieurs années, la RIDT n'accepte plus de recevoir de tubulures de type « main avec broches » dans ses écocentres. Cette matière avec de la broche métallique n'est pas acceptée dans le programme provincial AgriRécup et des quantités très importantes sont déjà accumulées à l'écocentre de Dégelis et dans les érablières car aucune solution n'est disponible.

Durant tout ce temps, la RIDT et ses différents partenaires ont réalisé des tests afin de trouver le meilleur moyen de la traiter et de la recycler.

Le principal enjeu se trouve au niveau du traitement car plusieurs machines ont été développées et testées pour séparer la broche du plastique mais aucune ne permet d'atteindre une qualité de matière et un rendement satisfaisants.

Récemment, une entreprise de Dégelis a fait une démonstration d'un broyeur lent et elle serait ouverte à faire un test « grandeur nature » sur différents types de matériel pour la RIDT.

Une proposition sera déposée au conseil d'administration de la RIDT lors d'une prochaine séance.

7) **VARIA**

a) **Plastiques agricoles**

Un agriculteur ayant utilisé le point de dépôt de l'écocentre de Squatec a soulevé quelques questions concernant les heures d'accès, la capacité de réception du site et sur des enjeux de collecte de matières à sa ferme.

M. Maxime Groleau fait le point sur le fonctionnement actuel des dépôts de plastiques agricoles avec les membres. Il fera un suivi direct avec l'agriculteur concerné pour bien comprendre ses questions et besoins et l'orienter au mieux.

8) **PROCHAINE RENCONTRE**

- Mercredi 24 septembre 2025
- Pas de rencontre en octobre 2025
- Mercredi 26 novembre 2025
- Mercredi 17 décembre 2025

9) **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Mme Vicky Ouellet de lever l'assemblée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2025-1840**

---

Claude H. Pelletier, Président

---

Maxime Groleau, secrétaire-trésorier